



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Affaires étrangères : ambassades et consulats

Question écrite n° 15141

Texte de la question

Nos ambassadeurs en Argentine, au Brésil, au Canada, au Chili, en Equateur, au Pérou ont été récemment remplacés alors qu'ils avaient, pour la plupart, moins de deux ans de présence dans leur poste. M Georges Mesmin demande à M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, quelle est la justification de cette « valse » du personnel diplomatique, qui entraîne évidemment des dépenses supplémentaires dues au déménagement des intéressés, et, chose plus grave, semble rompre avec la tradition qui voulait qu'un chef de poste reste en place plusieurs années afin que soit pleinement valorisée l'expérience acquise dans le pays considéré.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour effectuer les nominations d'ambassadeurs, le Gouvernement prend en considération à la fois les besoins de la représentation de la France à l'étranger et le légitime souci de confier aux cadres diplomatiques et consulaires les responsabilités auxquelles leur vocation première et leur expérience les préparent. Le Gouvernement apprécie également l'évolution des situations locales et recherche les agents qui apparaissent être les mieux adaptés pour défendre les intérêts de la France, compte tenu du contexte politique dans le pays considéré. Le souci principal du Gouvernement est en effet d'ajuster en permanence le choix des agents diplomatiques et consulaires aux conditions qu'ils seront amenés à rencontrer au cours de leur mission. Par ailleurs, il convient de noter qu'aucun des ambassadeurs cités par l'honorable parlementaire n'a effectué de séjour inférieur à deux ans, l'ambassadeur en Argentine ayant quant à lui accompli une mission de près de cinq ans. Cette politique devrait permettre à notre pays de conforter sa présence dans le monde en disposant de représentants dont les qualités sont susceptibles de répondre aux réalités du moment.

Données clés

Auteur : [M. Mesmin Georges](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15141

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 1989, page 2973